

Dossier d'inscription Roller hockey bressan

Afin de nous permettre de vous inscrire et que vous soyez assuré(e) vous ou votre enfant, Il est important de rendre la fiche d'inscription dès le premier entraînement dûment remplie et accompagnée de :

- 2 photos d'identité récentes.
- 3 enveloppes pré-remplies et timbrées au tarif en vigueur.
- 1 certificat médical pour **la pratique du Roller Hockey**.
- Le règlement de la licence par espèces ou chèque(s) libellé à l'ordre de : **Roller Hockey Bressan**.
Une réduction de 20% est à déduire à partir de la deuxième licence dans une même famille. Il est possible de régler en 2 ou 3 fois, dans ce cas joindre au dossier le nombre de chèque.

Attention :

- La réduction pour les familles ne se combine, ni ne s'applique en aucun cas avec les licences de type « école de patinage ».
- Tout dossier incomplet sera **rejeté** et entraînera **l'interdiction de pratiquer**.

Tarifs par catégories :

- « **Poussins, benjamins, minimes, cadets, juniors, Régionale, Loisirs*** » - Tarif de la licence : 105€.
- « **N3** » - Tarif de la licence : 180€ (permet de financer 2 grands déplacements).
- « **Ecole de patinage**** » - Tarif de la licence : 50€.

*Pour les personnes ne possédant pas d'équipement, le club fera de son mieux pour vous équiper **sous caution** (150€ pour un joueur, 300€ pour un gardien).

**Les licenciés de l'école de patinage peuvent faire évoluer leur licence vers une licence de type Roller hockey au cours de la saison sportive en réglant la différence entre les 2 licences.

Remarque pour le certificat médical :

Afin que vos enfants puissent avoir la possibilité de jouer avec d'autres niveaux, voire de faire plusieurs compétitions (à leur bon vouloir naturellement), nous vous conseillons d'effectuer les demandes de surclassement suivantes:

- Simple surclassement (Médecin de famille) -> **Poussin, Benjamin et Minimes**
- Double surclassement (Médecin du Sport) -> **Cadets**

Les entraînements

- Débutant Supers minis (5 -8 ans) : tous les samedis de 13h00 à 14h30
- Minis et Poussins (9 - 12 ans) : tous les samedis de 14h30 à 16h30
- Benjamins et Minimes (13- 16 ans) Tous les samedis de 16h30 à 17h30
- Régionale, Cadets et Loisirs : mardi de 19h00 à 20h00, mercredi 20h à 22h et le vendredi de 19h30 à 21h00.
- N3 : mardi de 19h00 à 20h00, mercredi 20h à 22h et le vendredi de 21h00 à 22h30
- Ecole de Patinage : Tous les samedis de 10h00 à 12h00.

J'arrive 20 minutes avant l'entraînement afin d'être sur le terrain à l'heure !!! Et je ne pars qu'à la fin de l'entraînement, et si possible après avoir pris une douche.

Nous vous souhaitons une très bonne saison sportive au sein de notre club ☺

Edouard Foucher
Président
06 26 08 40 88
foucheredouard@yahoo.fr

Laurent Richard
Vice-Président
07 68 43 30 69

Dossier d'inscription Roller hockey bressan

Joueur :

Nom :

Prénom :

Né(e)le :

adresse :

.....

Code postal :

Ville :

Tel :

Portable :

Email :

Profession :

Responsables légaux :

Mère :

Nom :

Prénom :

Portable :

Email :

Profession :

Père :

Nom :

Prénom :

Portable :

Email :

Profession :

Dans le cadre de la communication du club, j'autorise l'association ROLLER HOCKEY BRESSAN à utiliser mon image, celle de mon enfant sous différentes formes (photos, vidéos, site web, documents publicitaires)

A Bourg en Bresse, le :
Signature

Photo

Autorisation Parentale Pour les mineurs

Je soussigné(e) père/mère de Autorise mon enfant à pratiquer le Roller In Line Hockey au sein du ROLLER HOCKEY BRESSAN : De participer aux entraînements et aux compétitions. J'autorise également le simple sur classement. J'autorise le responsable de l'équipe et en donne décharge au club, à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident, durant les entraînements, les trajets ou les déplacements en matchs. Cette autorisation couvre expressément les interventions chirurgicales, que devant l'urgence, le corps médical serait amené à décider. Coordonnées complètes du médecin traitant :

Nom :

Téléphone :

Adresse :

Lieu où vous désirez que votre enfant soit emmené en cas d'urgence :

Hôpital/Clinique:

Faire précéder votre signature de la mention « lu et approuvé ».